LE PROGRAMME pour l'agriculture et l'alimentation

de Fabien Roussel



Construisons un pacte agricole d'avenir avec tous nos agriculteurs et paysans

Construisons un pacte agricole d'avenir avec tous nos agriculteurs et paysans

L'agriculture répond à un besoin fondamental de l'humanité. L'agriculture européenne et française doit nourrir 450 millions d'Européens (510 millions avec Royaume-Uni) et 67 millions de Français.

Selon les dernières données du recensement agricole de 2020, notre pays ne compte plus aujourd'hui que **389 000 exploitations agricoles** contre 490 000 en 2010 et **496 000 agriculteurs** (chefs d'exploitation, co-exploitants et associés) contre 604 000 en 2010. **Un agriculteur français sur deux devrait partir en retraite** dans les dix prochaines années. On estime qu'entre 160 000 et 240 000 d'entre eux sont susceptibles de transmettre leur exploitation d'ici 2026-2028.

Les revenus agricoles sont très bas, **autour de 1 100 euros en moyenne** nationale, mais avec des disparités très fortes en fonction des productions et des structures, avec des revenus très faibles, **en dessous de 500 € mensuels pour les éleveurs** ovins, caprins et globalement pour l'élevage en zone défavorisée et de montagne. On estime que 20 % des agriculteurs ne dégagent quasiment aucun revenu.

La libéralisation des marchés agricoles et la suppression progressive des outils européens de régulation des volumes et d'intervention sur les prix d'achat a conduit ces 40 dernières années à un accroissement très important de notre dépendance alimentaire.

En France, **certaines filières** comme les fruits et légumes et la viande ovine, **couvrent moins de 50 % des besoins alimentaires du pays**. Cette dépendance s'accroit également pour la filière des viandes en général. **Les importations** constituent un levier majeur des groupes transnationaux de l'industrie agroalimentaire et de la distribution pour assurer leurs stratégies de marges, de rentabilité financière et de pression dans les négociations commerciales. **L'exemple des importations de poulet,** produit de consommation courante au sein de la filière « viandes », est particulièrement démonstratif de ces stratégies financières de l'aval du secteur. Les volumes d'import ont triplé en 15 ans, de 188 000 tonnes par an en 2000, à près de 533 000 tonnes en 2015. Près de 50 % du poulet consommé aujourd'hui en France n'est pas produit en France.

Assurer un avenir à tous nos agriculteurs et paysans impose de bâtir et de mettre en œuvre, ensemble, des politiques publiques agricoles fortes au plan national comme européen.

Nous pensons que des protections nouvelles et des outils publics de régulation s'imposent.

Encadrement des marges, garantie des prix et des revenus, arrêt des accords libre-échange, strict respect des principes de réciprocité et d'égalité des normes, étiquetage obligatoire de l'origine pour tous les produits, régime public d'assurance couvrant l'ensemble des aléas climatiques et des risques sanitaires ou environnementaux, plan d'installation et de formation, soutien au transfert des pratiques et techniques durables pour chaque type de production, protection sociale de haut niveau avec des retraites agricoles dignes... la France doit construire un pacte d'avenir avec tous les agriculteurs et paysans de notre pays, en les associant directement aux grandes décisions et à la gestion de nouveaux outils d'intervention.

Au-delà, nous devrons travailler à la **refondation d'une Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC)**, qui suppose une vraie rupture politique à conquérir avec les actifs agricoles, leurs représentants syndicaux et les citoyens européens : sortir l'agriculture et l'alimentation de la concurrence mondialisée, reconnaître une exception agricole, fondée une coopération basée sur des objectifs partagés au niveau international, comme au plan européen.

Malheureusement, **les derniers arbitrages politiques ne vont pas dans ce sens** avec la baisse globale du budget européen de la PAC 2023-2027 et une forme de renationalisation des politiques agricoles avec des « plans stratégiques nationaux » pouvant, à terme, amplifier encore les concurrences au sein de l'Union avec des politiques de « compétitivité-prix » aux conséquences néfastes pour le revenu des agriculteurs mais aussi en matière sanitaire et environnementale.

NOTRE PROCHAIN QUINQUENNAT SERA MARQUÉ PAR TROIS URGENCES:

- La première sera la capacité à maintenir un nombre d'actifs et d'exploitants suffisant en agriculture, sans lequel il n'y a aucune perspective de réduction de nos dépendances et de transformation durable de nos systèmes agricoles,
- La capacité à restaurer une intervention de la puissance publique dans la construction de garanties de prix et des revenus sans lesquelles il n'y aura pas de maintien des actifs en agriculture
- La capacité à entrainer la transformation agroécologique globale de nos différents systèmes agricoles, avec l'enjeu essentiel de la formation initiale et du transfert de la recherche sur les pratiques du quotidien.

Rémunérons le travail agricole avec une politique d'intervention garantissant les prix d'achat et le revenu

Pour poursuivre le travail engagé avec les lois EGALIM 1 et 2 et donner de nouveaux leviers d'intervention, nous présenterons dès le début du mandat à la représentation nationale une loi d'orientation et de programmation agricole (proposition n°62 du programme La France des Jours heureux). Elle prévoira notamment l'instauration d'une conférence annuelle par filière rassemblant les représentants de l'ensemble des syndicats agricoles et organisations professionnelles agricoles, les transformateurs et distributeurs et l'Etat. Cette conférence entérinera des indicateurs de coûts de production, des prix de référence par type de production et un prix plancher, en amont des négociations commerciales.

■ Cette loi d'orientation et de programmation visera également à assurer un pouvoir d'intervention de la profession (**droit d'alerte**) en cas de baisse des prix d'achat ne couvrant pas les coûts de production, et un pouvoir d'intervention direct (**coefficient multiplicateur**) du Ministère de l'Agriculture en étendant l'application de l'article L611-4-2 du code rural à toutes les productions permettant d'instaurer le mécanisme du coefficient multiplicateur entre prix d'achat et prix de vente en période de crises conjoncturelles.

Installons massivement : objectif 500 000 agriculteurs en 2030 !

- La loi d'orientation et de programmation agricole (proposition n°62 du programme La France des Jours heureux) présentera un plan et des objectifs d'installation renforcés avec une déclinaison territoriale favorisant le maintien d'un réseau dense et diversifié d'exploitations sur tous les territoires. Nous devons viser l'objectif de plus d'une installation pour un départ. Pour cela, nous doublerons les fonds de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs avec une attribution tenant compte des critères d'emploi sur l'exploitation, d'éco-conditionnalité et de durabilité.
- Nous devons répondre à la demande de formation de tous les jeunes et porteurs de projet agricole (50 % des installations agricoles se font aujourd'hui hors cadre familial) avec un grand plan de relance de l'enseignement agricole public et de diffusion des apports de la recherche agronomique jusqu'à la ferme, en portant à la fois un soutien spécifique à la formation initiale mais aussi un véritable droit à la formation continue tout au long de la vie professionnelle.

Agissons pour une autre application de la PAC

La proposition de « plan stratégique national » présenté par la France à la Commission européenne suite à la dernière réforme de la PAC ne sera pas en capacité de répondre aux objectifs proclamés de faire de l'agriculture une réponse aux grands défis environnementaux, sociaux et climatiques, de maintien d'une agriculture paysanne avec un réseau dense d'exploitations agricoles à taille humaine et familiales et une ruralité vivante. La nouvelle majorité progressiste présentera un nouveau plan en ce sens. Nos propositions viseront à combattre prioritairement les insupportables inégalités d'aides au revenu avec :

- Une répartition des aides de la PAC selon d'autres critères avec un plafonnement du niveau d'aide à l'actif en soutenant prioritairement les 60 premiers hectares, en instaurant une dégressivité et un plafonnement à 150 000 euros par exploitation pour favoriser un plus grand nombre de bénéficiaires sur des structures à taille humaine et familiales.
- Ces soutiens pourront être augmentés selon des conditionnalités environnementales et pour les fermes en agriculture biologique et sous signes officiels de qualité et d'origine.
- L'objectif sera à terme de remplacer un système d'aide à l'hectare par un système d'aide à l'actif agricole, en complément des mesures de garantie de prix des productions.

Luttons de façon déterminée contre les importations déloyales qui portent atteinte à nos objectifs agricoles et à la souveraineté alimentaire

En France comme en Europe, les produits agricoles et alimentaires ne peuvent être considérés comme de simples marchandises.

La nouvelle majorité remettra en cause les accords de libre-échange et agira pour sortir l'agriculture des négociations de l'organisation mondiale du commerce.

- Les importations de produits alimentaires provenant de pays qui ne respectent pas les mêmes normes sanitaires et environnementales que celles exigées à nos producteurs seront lourdement taxées. Par ailleurs, nous activerons les mesures de sauvegarde et de blocage des importations lorsque le maintien de filières de production spécifiques est en cause, à l'image de la reconduction depuis plusieurs années de la clause de sauvegarde nationale interdisant la commercialisation en France de cerises fraîches provenant de pays où le diméthoate est encore utilisé.
- Le principe de réciprocité doit s'appliquer avec des « clauses barrières / clauses miroirs » et des moyens humains de contrôle des produits, avec la l'objectif de création d'une police sanitaire et environnementale européenne dotée de moyens de contrôle et de sanctions.
- Dans le même temps, des traités de protection sociale, sanitaire et écologique seront négociés, afin d'aider les pays les plus pauvres à respecter les meilleures normes et de mettre en place de vrais outils de coopération avec nos partenaires commerciaux agricoles et alimentaires dans le monde.

Portons une transformation agroécologique en actes

- Nous défendrons fermement l'élevage sur les systèmes herbagers! Nous appelons à ne pas confondre, élevage industriel et élevage sur des systèmes extensifs basés sur l'herbe: tout le monde doit pouvoir manger une meilleure viande, boire du bon lait, manger de bons fromages... issus de systèmes basés sur l'herbe. La loi d'orientation et de programmation agricole (proposition n°62 du programme La France des Jours heureux) intégrera donc le maintien des prairies permanentes et de l'élevage herbager comme priorité politique. L'agriculture européenne représente environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Les principaux leviers pour décarboner sont liés à l'évolution des pratiques agricoles et de consommation et au stockage de carbone dans les sols pour compenser les émissions du secteur. Les derniers travaux de l'INRAE ont confirmé les connaissances sur les pratiques agricoles et forestières favorables au stockage du carbone dans les sols et la teneur en carbone des sols français. Le constat est clair, ce sont les surfaces toujours en herbe et forestières, les systèmes d'élevage herbagers (sur nos massifs en particulier) qui stockent beaucoup de carbone.
- Nous soutiendrons concrètement la diffusion des pratiques permettant d'améliorer la fertilité et de stocker du carbone dans les sols. La loi d'orientation et de programmation appuiera ainsi à la mise en place de soutiens spécifiques et pérennes permettant l'augmentation des stocks de carbone là où ils sont faibles, c'est-à-dire essentiellement en zone de grandes cultures, avec une aide spécifique à la mise en place de couverts intercalaires et intermédiaires (couverts végétaux), aux techniques de l'agriculture de conservation/régénération des sols, à l'introduction et l'allongement des prairies temporaires dans les rotations culturales, à un développement significatif de l'agroforesterie (plantation d'arbres en linéaires sur les parcelles) et à la plantation de haies.
- Nous mettrons en place un plan de sortie des usages des pesticides de synthèse et de réduction de notre dépendance aux intrants en 2030, sur la base d'un accompagnement systématique de l'ensemble des agriculteurs et d'un investissement massif dans la recherche et le déploiement jusqu'à la ferme des réorientations systémiques, des techniques, des pratiques, des espèces et des produits de biocontrôle. L'ensemble des surcoûts économiques et des besoins en travail supplémentaire doit être établi filière par filière, et intégrés dans la définition des coûts de production et des prix d'achat.

Créons un régime public solidaire d'assurance contre les aléas climatiques, sanitaires et environnementaux

- A l'opposé des logiques actuelles d'extension des contrats d'assurance-récolte privés, nous porterons la création d'un régime public d'assurance, de gestion et de prévention des risques en agriculture couvrant de façon universel toutes les productions agricoles et toutes les exploitations, intégrant à la fois les pertes de récolte et de revenus liées aux conséquences des aléas climatiques (calamités agricoles) mais aussi les risques sanitaires (contaminations, maladies infectieuses et animales, organismes nuisibles...) et environnementaux (perte de biodiversité, espèces invasives, prédations...). C'est l'objet de la proposition de loi n°2809 d'André Chassaigne et Fabien Roussel qui sera soumise à la représentation nationale dès le début du mandat.
- La gestion de ce nouveau régime de couverture universel sera assurée par les agriculteurs eux-mêmes en lien avec l'Etat et bénéficiera d'un financement pérenne notamment par le transfert des fonds de la PAC affectés à l'assurance privée, par les fonds d'Etat du FNGRA, par une cotisation proportionnelle des exploitants agricoles mais aussi par l'instauration d'une taxe affectée sur les revenus financiers des groupes de l'agroalimentaire, de la distribution et des banques.

Assurons une protection sociale agricole renforcée pour tous les agriculteurs et salariés agricoles

- Par notre action, nous avons gagné dans ce mandat des avancées pour les retraités agricoles: lère loi Chassaigne qui permet depuis le 1er novembre 2021 à près de 250 000 retraités agricoles anciens chefs d'exploitations de passer de 75 % à 85 % du SMIC; 2ème loi Chassaigne qui permet depuis le 1er janvier 2022 à 200 000 conjointes et aides familiaux de bénéficier de hausse de pensions mensuelles entre 50 et 120 euros.
- Ces premières avancées doivent être poursuivies avec l'objectif de porter dans un premier temps toutes les retraites agricoles à un minimum de 85 % du SMIC, puis au niveau du régime commun avec aucune pension inférieure à 1 200 €.
- La protection sociale de tous les travailleurs de l'agriculture doit être renforcée en apportant les moyens indispensables aux politiques de prévention et d'accompagnement de la MSA aux agriculteurs et salariés agricoles.

Convoquons en urgence une conférence européenne sur les conséquences agricoles et alimentaires de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine vient déstabiliser profondément les marchés de céréales (blé, maïs), des intrants (engrais azotés, phosphates) et de l'énergie (gaz naturel, pétrole). Au regard de la position forte de l'Ukraine et de la Russie sur ces marchés essentiels à la sécurité alimentaire européenne et mondiale, aux conséquences sur les filières d'élevage et sur les coûts de production des exploitations agricoles, cette crise impose de prendre des mesures urgentes de régulation et de stabilisation des prix.

- Nous convoquerons en urgence une conférence européenne sur les céréales et la stabilisation des marchés agricoles, associant les 27 Etats de l'Union européenne.
- Dans le même temps, nous demanderons la tenue d'une conférence mondiale sur la sécurité alimentaire sous l'égide de la FAO pour anticiper sur l'ensemble des conséquences alimentaires mondiales de la guerre en Ukraine.

Manger sain et à sa faim

POUR NOUS, « MANGER SAIN ET À SA FAIM », DOIT ÊTRE UN DROIT FONDAMENTAL ET UNE PRIORITÉ POLITIQUE DE LA FRANCE. Notre pays compte plus de 9 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. Un enfant sur 5 vit au sein d'une famille pauvre. 7 millions de personnes vivraient dans une situation de précarité alimentaire, et 5,5 millions ont fait des démarches pour accéder à l'aide alimentaire. Depuis 1990, alors que les prix alimentaires ont augmenté de 11% pour les consommateurs, ceux à la production ont baissé de 15%, d'où l'effondrement des revenus des agriculteurs, inférieurs au SMIC pour la moitié d'entre eux. Nous pensons que l'accès, chaque jour, pour 67 millions de Français, à une alimentation de qualité, équilibrée et nutritive, doit être une grande ambition du prochain quinquennat.

UN FONDS ALIMENTAIRE NATIONAL DOTÉ DE 10 MILLIARDS D'EUROS ANNUELS

Au regard des enjeux alimentaires, la France doit se doter d'une politique publique de l'alimentation cohérente dotée de moyens spécifiques. Une des priorités est de **dégager les moyens financiers nécessaires à nos communes et collectivités pour répondre aux enjeux de la restauration scolaire et collective.** C'est à cette condition que nous assurerons les débouchés au travail de nos agriculteurs et paysans, et à toutes nos productions locales et de qualité.

- La politique alimentaire du pays s'appuiera sur la création d'un Fonds alimentaire national doté de 10 milliards d'euros annuels alimenté par l'Etat et par une contribution spécifique sur les revenus financiers du secteur de la restauration hors-domicile, de la grande distribution et de l'agroalimentaire.
- Les moyens de ce fonds seront prioritairement destinés au soutien à nos communes et collectivités pour la restauration scolaire et collective, avec l'objectif de généraliser l'accès à un repas à 1 euro pour toutes les cantines scolaires de France permettant de garantir l'accès à tous les enfants à un repas équilibré par jour. Les collectivités bénéficiaires du fonds s'engageront à assurer par convention les débouchés à nos productions nationales, en agriculture biologique et sous signe de qualité et d'origine (AB, IGP, AOP, label rouge) dans les repas servis. Elles seront subventionnées directement pour l'aménagement de locaux dans les écoles, la création de cantines, le recrutement et la formation du personnel de restauration et de service.
- Ce Fonds alimentaire bénéficiera aussi à l'ensemble des démarches des territoires, avec un dispositif spécifique d'appui aux actions et projets collectifs des projets alimentaires territoriaux (PAT) et portés par les collectivités en matière alimentaire.

EN URGENCE UNE « CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE »

Au regard de situation La convocation de cette conférence est d'autant plus urgente que la guerre en Ukraine vient déstabiliser profondément les marchés de céréales, les filières animales et la sécurité d'approvisionnement de l'UE et du monde.

UNE « CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE »

Ces choix devront s'articuler avec la refondation de la PAC en politique agricole et alimentaire commune (PAAC). Après des décennies d'immobilisme, la France doit prendre immédiatement l'initiative d'une conférence européenne sur la souveraineté alimentaire, acte fondateur d'une nouvelle PAAC.

- Nous nous engageons, dès le premier jour du mandat, à mettre sur pied avec l'ensemble des pays européens une conférence fondatrice sur la souveraineté alimentaire pour poser les bases d'une nouvelle Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC).
- En complément des réorientations et des nouveaux objectifs pour une agriculture durable, la nouvelle PAAC devra comporter un budget, des actions ciblées et des objectifs spécifiques en faveur de l'accès à une alimentation de qualité et durable pour tous les Européens.